

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 3 mai 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 09

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 09

Nombre de votants : 35

OBJET

Affaire n° 2022-052

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT
LOCAL DE SANTE DE LE PORT
POUR LA PERIODE DE 2022/2024

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 25 avril 2022.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le :

LE MAIRE


Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi
trois mai, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel
de ville, après convocation légale sous la présidence de
M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme
Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M.
Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max
Nagès, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Daniëla Bègue,
Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville,
Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme
Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador,
Mme Annie Mourgaye et Mme Patricia Fimar.

Absents représentés : Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe
par M. Henry Hippolyte, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par
M. Franck Jacques Antoine, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe par M. Jean-Paul Babef, M. Fayzal Ahmed Vali par
Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Alain Iafar par
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Zakaria Ali par M.
Jean-Max Nagès, M. Jean-Claude Adois par Mme Claudette
Clain Maillot, M. Didier Amachalla par M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Paméla Trécasse par Mme
Barbara Saminadin.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Brigitte Laurestant à
17h11 et Mme Sophie Tsiavia à 17 h 18 (affaire n°2022-
052).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, M. Bertrand
Fruteau, Mme Valérie Auber.

.....
.....

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DE LE PORT POUR LA PERIODE DE 2022/2024

Arrivée de Mme Brigitte Laurestant à 17h11 et de Mme Sophie Tsiavia à 17 h 18.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » du 21 Juillet 2009, instaurant le Contrat Local de Santé comme outil visant à mieux répondre aux besoins de proximité de la population tout en participant à la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS) ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, réaffirmant le rôle des contrats locaux de santé ;

Vu le Projet de Santé Réunion-Mayotte 2018-2028 ;

Vu la délibération n° 2022-003 du Conseil d'Administration du CCAS, portant autorisation de la signature du renouvellement du Contrat Local de Santé, du 10 février 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Logement – Habitat – Politique de la Ville » réunie le 20 avril 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 3 mai 2022 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le principe de renouvellement du Contrat Local de Santé pour la période de 2022/2024 et la convention cadre de mise en œuvre tripartite entre l'ARS Réunion, la Ville et le CCAS ;

Article 2 : d'autoriser le CCAS à percevoir les subventions allouées dans le cadre de ce dispositif, en sa qualité de pilote et de coordonnateur du Contrat Local de Santé de Le Port ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DE LE PORT POUR LA PERIODE 2022/2024

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le renouvellement du Contrat Local de Santé pour la période 2022/2024 et sur son pilotage par le CCAS de Le Port.

Pour mémoire, le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil mis à la disposition des collectivités, par la loi de 2009 « Hôpital Patients Santé Territoires ». Il s'agit pour les communes de proposer aux habitants d'un territoire, **une approche globale de la santé, portant sur la prévention, la promotion, l'accès aux soins et l'accompagnement médico-social.**

Ce contrat participe ainsi à la réduction des Inégalités Sociales et Territoriales de Santé (ISTS), en déclinant à l'échelon du territoire communal, les politiques publiques en matière de santé publique ou ayant un impact sur la santé des habitants (Plan Régional de Santé, Plan Santé-Environnement, Plan Climat Air Energie Territorial, Politique de la Ville...).

La ville de Le Port, s'engage quotidiennement pour la santé de ses citoyens et œuvre à créer des environnements (physiques, sociaux et économiques) favorables à la santé, au bien-être, et à la qualité de vie des Portoïis.

Forte de son expérience, de nouveaux défis se posent à la Ville, notamment d'accès aux soins, de santé environnementale, de vieillissement de la population, de prévalence de maladies chroniques, d'impacts de l'urbanisme et du changement climatique de développement des mobilités actives et de qualité de l'air. Tant au plan particulier que professionnel, ces défis appellent la responsabilité de la puissance publique.

Piloté et animé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le diagnostic local de santé réalisé en 2021, dans une démarche participative et partagée, rassemblant plus de 300 participants (institutions, associations et habitants confondus), a fait émerger de nouvelles thématiques prioritaires de santé publique à prendre en compte dans le nouveau CLS portoïis.

D'un point de vue méthodologique :

- 6 catégories de publics sont concernées (enfants, jeunes, seniors, parents, personnes en situation de handicap ou d'exclusion et salariés), avec pour chacune d'elle, des spécificités de santé (prévalence de certaines affections, impacts des déterminants socio-économiques et environnementaux, rapports à l'offre de soins et à son accès).
- 5 thèmes de santé publique ont été analysés (Nutrition, Addictions, Santé environnementale, Santé mentale, et Education à la santé en lien avec la Cité Educative). Leur déclinaison en plan d'actions figure en annexe au présent rapport.

Le recueil d'indicateurs, tant quantitatifs que qualitatifs, a mis en évidence les caractéristiques territoriales suivantes :

- des déterminants socioéconomiques, et environnementaux défavorables et prégnants, qui impactent fortement les questions de santé, malgré une offre de services large.
- les phénomènes de santé publique suivants :
 - o Surmortalité masculine et mortalité prématurée,

- Prévalence de maladies chroniques (avec une « sur inscription » en Affections de Longue Durée, notamment pour le diabète),
- « Sur sollicitation » des milieux hospitaliers et de psychiatrie ambulatoire... associée à une « sous sollicitation » du recours aux soins, aux sages-femmes, à la psychiatrie adulte, à la pédopsychiatrie.

Malgré un contexte d'offre de soins dense (médecins spécialistes libéraux, établissements sanitaires, etc.), des insuffisances (en offres de soin paramédical, de psychologues, de spécialistes pour personnes âgées, d'orthophonistes, etc.) des besoins ont été identifiés :

- Des préoccupations concernant les troubles psychiques et la souffrance psychosociale ;
- Un fort enjeu autour des comportements alimentaires et du phénomène de sédentarité ;
- Un renforcement de l'étayage (développement des compétences psycho-sociales de l'environnement familial) et du soutien à la parentalité (lien parent-enfant).

5 axes stratégiques ont alors été définis en concertation et en accord avec les priorités du Plan Régional de Santé 2018-2028 :

Garant de la mise en œuvre du CLS, le CCAS déclinera le plan d'actions suivant :

- **Axe n°1 : Promouvoir une nutrition favorable à la santé**
- **Axe n°2 : Renforcer la prévention et la lutte contre toutes les formes d'addictions**
- **Axe n°3 : Promouvoir le bien-être et la bonne santé mentale**
- **Axe n°4 : Promouvoir un environnement et un cadre de vie favorables à la santé**
- **Axe n°5 : Permettre les conditions de bien-être et de santé favorables à la réussite éducative en lien avec la « Cité Educative »**

Il convient aujourd'hui de poursuivre notre engagement dans la structuration de notre politique locale de santé, en renouvelant le Contrat Local de Santé, pour une période de 3 ans (2022/2024). A ce titre, le soutien financier attendu de l'ARS à la déclinaison de l'action s'établit dans un maximum de 100 000 €/an (budget prévisionnel 95 053 €).

Le budget prévisionnel pour la Ville s'élève à 55 903 € et pour le CCAS à 385 413 €.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le principe de renouvellement du Contrat Local de Santé pour la période 2022/2024 et la convention cadre de mise en œuvre tripartite entre l'ARS Réunion, la Ville et le CCAS ;
- d'autoriser le CCAS à percevoir les subventions allouées dans le cadre de ce dispositif, en sa qualité de pilote et de coordonnateur du CLS de Le Port ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Annexe :

Plan d'actions

5 Thématiques	15 Objectifs Généraux	24 Objectifs spécifiques	Actions opérationnelles			
Promouvoir une nutrition favorable à la santé	Favoriser les repères et comportements nutritionnels adaptés	Renforcer les aptitudes des personnes à une alimentation équilibrée	22 Actions , pour exemples : Programmes d'éducation nutritionnelle (école, seniors, familles etc) Equilib' a li Fruits et Légumes à la Maison (FLAM) Maison Sport Santé Label Ville Active Plan National Nutrition Santé Elargissement de l'adhésion sportive Mobil Sport Santé Valorisation des sites de proximité	Interne : Cité Educative, Pôle Parentalité, Direction Enfance Famille, Classes Passerelles, DGAVL, Contrat de ville, DVE, DCSS, PRE, DUS, Direction de l'environnement, DAT, DI etc. Externe : ARS, DRAJES, ORS, CPTS, DAAF, BAM, CDCML, IREN, FJT, Lion's Club, IREPS, Département (actions de santé, PMI), RP974, OMEGA, REUNIR, ORIAPA, Muta Santé, OMS, Graines Nature, Centres Sociaux, RéuniClan974, bailleurs etc ;		
	Faciliter l'accès à la pratique d'activité physique	Développer et structurer l'offre Sport Santé Bien Être (SSBE)				
	Elaborer un plan communal nutrition	Renforcer la stratégie du plan sportif territorial			Mettre en place une stratégie de « plus value » des ressources et moyens en faveur de la nutrition	
		Promouvoir la démarche de proximité dans le déploiement d'actions nutritionnelles				
		Favoriser le repérage et la réduction des risques liés aux consommations			Favoriser le repérage précoce des conduites addictives	20 actions , pour exemples : Sensibilisation, formation et supervision des acteurs de 1 ^{ère} ligne Une affaire de famille / Montagnes Russes Pole Prévention Addictions Appartements à Visée Thérapeutique Allon Bouge Ensamb Effet en fête Réseau de veille Antenne CSAPA sur la Rivière des Galets Coordination Stratégique Campagne de sensibilisation/prévention Informer sur les interdits protecteurs
	Favoriser un environnement protecteur par le déploiement de programmes de prévention probants					
Faciliter l'accès à la prévention et à l'accompagnement inclusif pour les publics prioritaires	Promouvoir une stratégie globale de lutte contre les conduites addictives par la réinsertion sociale et/ou professionnelle des personnes vulnérables					
	Développer et renforcer la pratique d'allers-retours et des actions de prévention « hors des murs »					
Consolider les dispositifs et structures de soin et de prévention	Favoriser une meilleure coordination pour une approche transversale et intégrée de lutte contre les conduites addictives					
	Elaborer une stratégie communale de lutte contre les addictions					

Promouvoir le bien être et la bonne santé mentale	Développer les compétences psychosociales des publics	Développer des actions et programmes éducatifs en santé mentale et bien être Renforcer les habiletés parentales	21 actions , pour exemples : Parcours gestion des émotions et bien-être à l'école ZARBOUTAN Actions de soutien à la parentalité ECA-LAEP – Santé culturelle « Allon Kozé » Ilots de convivialité / « Bien Vieillir » Détak la langue Plan formation SSIAD Santé mentale Participation coordination dédiée à la gestion de l'incurie Soutien à la médecine scolaire	Interne : D DEF, Pole Handicap, Classes Passerelles, DUS, PRE, MDS etc. Externe : Centres sociaux, Psycheztoi, Allon Deor, Réseau Oté, CDCML, Département, CPTS, CTSM, Education nationale, EPSMR, ALEFPA, IRTS, EPSMR, Les Flamboyants
	Favoriser l'inclusion sociale et prévenir les situations de souffrances psychiques	Réduire les situations d'isolement et de rupture du lien social par le déploiement d'actions concourant au mieux être Agir en faveur des personnes en situation de handicap et leurs aidants		
	Développer un plan communal de prévention de la santé mentale	Favoriser l'interconnaissance et la coordination des acteurs		
		Améliorer la complémentarité et la continuité des parcours de soins des publics prioritaires		
Promouvoir un environnement et un cadre de vie favorables à la santé	Développer un urbanisme et une architecture favorables à la santé	Développer et renforcer des actions autour de « l'habitat santé »	19 actions , pour exemples : Renforcement des moyens (humains, formation, encadrement) des acteurs de l'environnement Opération Vide Fond de Cour Embellissement des zones de points noirs Information, sensibilisation à la santé environnementale Safe li Ambassadeurs de l'environnement Projet Grand Port Maritime /	Interne : Direction de l'environnement, Contrat de ville, Service Habitat, DAT, DI, CCAS.. . Externe : ARS, les Petits Débrouillards, Education Nationale, TCO, RUNEO etc
		Accompagner la promotion et le bon usage des aménagements urbains en faveur de la santé		
	Soutenir une lutte Anti-Vectorielle intégrée et participative	Renforcer la propreté urbaine		
		Renforcer le recensement, le traitement et la coordination autour de la LAV		
Favoriser le développement durable en faveur de la santé	Mener des actions d'éducation à la santé environnementale			
	Valoriser et préserver la ressource en eau			
Permettre les conditions de bien être et de santé favorables à la réussite éducative	Soutenir l'inclusion des enfants en situation de handicap	9 actions , pour exemples : Programme IREN PRIMAVERA Parcours sportifs Education à la Vie Affective et Sexuelle (EVAS) Parents aux petits oignons	Education Nationale, Contrat de ville, PIAL, ALEFPA, Liaison	
	Mettre en place des interventions précoces auprès des enfants repérés avec des troubles du langage et des apprentissages			
	Favoriser la promotion de la santé et la prévention			